

Ouest-France / Basse-Normandie / Trouville-sur-Mer / Archives du mardi 15-01-2013

## A St-arnoult, la vidéo protection fait mouche - Trouville-sur-Mer

mardi 15 janvier 2013



Le maire au pied de la caméra posée sur la mairie, qui filme le centre bourg et les commerces.

Six mois après l'installation de douze caméras dans la commune, les cambriolages et dégradations de biens publics ont diminué de moitié. Le maire s'en félicite et la police apprécie cette aide précieuse.

« Il faut quand même rappeler qu'en trois ans, certaines maisons ont été cambriolées cinq fois... » Voilà pourquoi François Pedrono, le maire de Saint-Arnoult et son conseil municipal avaient lancé une enquête sur la vidéo protection, distribuée dans les boîtes aux lettres. Et face au retour majoritairement pro-caméras, avaient décidé de s'en doter.

Elles sont ainsi douze, depuis l'été, érigées en haut des lampadaires de la commune, stratégiquement placées « en face des commerces, aux entrées, sorties de lotissements et de la ville », résume François Pedrono.

### Effet dissuasif

Petites incivilités ou cambriolages, rien n'échappe à l'oeil des caméras. Mais surtout, elles dissuadent. « Depuis juillet, on a constaté trois cambriolages ou tentatives, et trois dégradations de biens publics, soit environ 1,5 délit par mois contre 3,5 en 2010 et 2011 », résume le maire. « Le premier intérêt de la vidéo protection, c'est vraiment la prévention », confirme de son côté le commissaire de police deauvillais Fabien Martorana. « La présence de caméras décourage le délinquant potentiel, cela se vérifie statistiquement là où des caméras ont été posées. »

Et lorsque le souci ne peut être évité, elles aident à résoudre l'affaire. Dans ce cas, le maire et ses deux adjoints sont les seuls habilités à visionner les vidéos. « Si un matin on se rend compte qu'on a déversé sauvagement des objets ou détritrus sur la voie publique ou que du mobilier urbain a été abîmé, on visionne la vidéo, détaille-t-il. Cela nous a permis de demander à l'auteur des faits de venir les retirer ou de faire marcher l'assurance en cas de casse. »

Chaque visionnage doit être notifié dans un « cahier de visite ». Car le maire tient à rappeler que « personne ne passe son temps derrière l'écran à regarder les allers et venues des citoyens. » Il est le seul à pouvoir faire une entorse à ce principe en accédant en direct, depuis son téléphone portable, à ce que filment les caméras. « Quand on m'appelle le soir parce qu'il y a du bruit sur le terrain multisport alors qu'un arrêté municipal en interdit l'utilisation après 21 h, je vérifie, et si besoin, j'y vais pour demander aux gens de revenir le lendemain », explique-t-il.

### L'effet « plumeau »

Et quand la police enquête sur un cambriolage, « la vidéo nous aide dans nos recherches judiciaires, assure le commissaire. Si un cambriolage a eu lieu à 3 h du matin, on regardera quels véhicules sont entrés et sortis de la commune autour de cet horaire. »

Le seul bémol. « c'est l'effet plumeau. Le délinquant présumé est rationnel, il ne va pas prendre de risque si c'est plus facile d'agir un peu plus loin. » Dans la commune d'à côté... Voilà pourquoi « l'idéal serait une concertation entre les communes du secteur pour que toute une zone particulièrement touchée soit équipée en vidéo protection aux endroits stratégiques, particulièrement visés par des actes d'incivilités ou de dégradations. »

Virginie ÉNÉE.

Décembre 2012 - Janvier 2013 - Février 2013

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

2012

2013

### Obsèques

Consultez les annonces obsèques/dans nos cœurs

[+ Voir les avis obsèques](#)